



**SYNDICAT DES SOURCES
DE SILLY TILLARD**

**26 rue de Courcelles
60430 Abbecourt**

**☎ 09 62 60 44 03
📧 syndicatdessources@orange.fr**



Compte rendu de la réunion du comité syndical du 24 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DESLIENS Pierre.

Etaient présents :

Commune d'Abbecourt : MM. DESLIENS Pierre, LE GAL Michel, BOUFFLERS Philippe
Commune de Hodenc l'Evêque : M. DUBOIS Benoit
Commune de Montreuil sur Thérain : M. SECHER André
Commune de Ponchon : MM. CHOTEAU Alain, DELABY Geneviève
Commune de Saint-Sulpice : MM. PHILIPPE Jean-Marc, BAUX Christian, VAN DER HAEGEN Philippe
Commune de Silly Tillard : MM. BULTINCK Patrick, BERTHELIN Jean-Paul
Commune de Warluis : MM. GALLOIS Jacqueline, BOURGEOIS Arnaud

Messieurs DE FRUYIT et VANDEPUTTE de VEOLIA

Etaient absents :

Commune de Hodenc l'Evêque : MM. STEINMETZ Marc, BOISARD Arnaud
Commune de Montreuil sur Thérain : MM. DROZ Nicole, MARTIN Cédric
Commune de Ponchon : M. LECOQ
Commune de Silly Tillard : M. VERTADIER
Commune de Warluis : Mme BRIDOT

Secrétaire de séance : M. BOUFFLERS Philippe

1. Présentation du Rapport Annuel du Délégué

Monsieur DESLIENS présente le rapport annuel du délégué pour l'année 2016.

Nombre d'abonnés : 2 249

Rendement : 83,7%

Volume mis en distribution : 244 858 m³

Le rapport complet est disponible au siège du syndicat et un résumé sera envoyé à chacune des communes et à chaque délégué.

2. Point sur les travaux :

- Travaux de renforcement sur le D1001 à Warluis :

Les travaux sont en cours, le cout est plus faible que prévu, 155 668,70€ HT en raison de l'utilisation d'un nouveau procédé, la technique de l'éclatement.

- Monsieur DEFRUYIT fait le point sur la sectorisation :

9 nouveaux compteurs de sectorisations ont été mis en place permettant notamment de mieux repérer les fuites

Un document est remis par VEOLIA et joint en annexe.

- Monsieur de FRUYIT fait le point sur les travaux de renforcement des dispositions de sécurité

Un document est remis par VEOLIA et joint en annexe.

- Un bilan est fait sur la mise en place de la télé relève qui sera effective pour toutes les communes du syndicat à la fin de l'année.

3. Questions diverses

- Indemnités des élus :

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et le décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié :

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Conseil syndical décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

Président : 16,93% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vice-Président : 6,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette décision n'entraîne pas de modification du montant des indemnités.

- Budget 2017 - décision modificative :

Le conseil syndical décide à l'unanimité de transférer 721 € du 6152 vers le 673.

Le Président

Le secrétaire de séance

Pierre DESLIENS

Philippe BOUFFLERS